

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7267

présenté par
Mme Bergé

à l'amendement n° 3541 de Mme Le Peih

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« État »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à supprimer la consultation obligatoire de l'ADEME, de la DGCCRE et du CESE préalable au décret du Conseil d'Etat.